



**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**C 26/2008**

Vevey, le 5 juin 2008

**Réponses aux vœux de la commission de gestion, exercice 2007**

---

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 61 ss du Règlement du Conseil communal, du 1<sup>er</sup> juillet 2007, la Municipalité répond comme suit aux vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2007.

**ADMINISTRATION GENERALE**

**Service du Personnel**

**Vœu no 1** La commission souhaite l'introduction dans le rapport de gestion d'un tableau de bord concernant les entretiens d'évaluation et un tableau de bord concernant les formations continues avec des indicateurs.

**Réponse** la Municipalité accepte sa demande et introduira dans le rapport de gestion, dès 2008, un tableau de bord concernant les entretiens d'appréciation et un tableau de bord concernant les formations continues avec des indicateurs.

## **DIRECTION DES FINANCES**

### **Finances**

**Vœu no 2** La commission souhaite l'établissement d'un organigramme précis du partage des responsabilités entre gérances, urbanisme et services sociaux dans les locaux tels que garderies, salles de gymnastique et autres. Cet organigramme doit prévoir expressément que les auteurs soient informés de la suite donnée à leur demande ou information.

**Réponse** La Municipalité relève qu'une nouvelle procédure a été établie au début de cette année pour améliorer la question de l'entretien des bâtiments des garderies communales. Celle-ci se compose des documents suivants :

- Une marche à suivre détaillée qui règle toutes les étapes depuis la constatation d'une réparation à effectuer jusqu'à la quittance finale à donner après l'exécution du travail commandé et réalisé
- Un formulaire de bon de commande de travaux
- Un formulaire de suivi des travaux commandés.

Ces documents ont été remis à la commission de gestion.

Les services concernés vont examiner maintenant l'extension à d'autres entités de cette procédure mise en place pour le suivi d'entretien des garderies communales, avec les éventuelles adaptations nécessaires.

La commission de gestion sera renseignée sur les résultats de cette extension et recevra les documents de travail utilisés par les services.

### **Gérances**

**Vœu no 3** La commission souhaite obtenir un double bilan de satisfaction, des usagers et du service, vis-à-vis des 3 gérances privées mandatées par la Commune.

**Réponse** Le double bilan demandé, interne et externe, sera dressé après la réception des prochains comptes de gérances bouclés au 30 juin 2008. Ce bilan fera l'objet d'une communication au Conseil communal.

## DIRECTION DE L'URBANISME ET DES CONSTRUCTIONS

### Bâtiment du Feu

**Vœu no 4** La commission de gestion a constaté que l'état général du bâtiment du Feu laisse très fortement à désirer. Elle souhaite que la Municipalité entreprenne de manière urgente études et travaux pour rétablir ces locaux.

**Réponse** La Municipalité entreprendra les études nécessaires en vue de la rénovation complète de ce bâtiment. Un compte d'attente sera ouvert à cet effet et un préavis déposé auprès du Conseil communal à l'issue des études précitées.

### Bibliothèque

**Vœu no 5** La commission souhaite qu'il soit étudié la possibilité d'introduire un bloc de refroidissement dans le système de conditionnement d'air et d'augmenter la surpression à l'intérieur de la bibliothèque par ce même système.

**Réponse** D'entrée de cause, la Municipalité n'est pas favorable à climatiser les bâtiments communaux dès lors que de telles installations sont très « gourmandes » en énergie. En ce qui concerne la Bibliothèque, nous chargeons l'architecte et l'ingénieur d'étudier uniquement une optimisation du système de ventilation de ce lieu.

## DIRECTION DE LA SECURITE

### Police Riviera

**Vœu no 6** La commission souhaite que les places pour les vélos mises à disposition (devant la bibliothèque) soient augmentées sur le domaine public.

**Réponse** La situation existante offre aux deux-roues une trentaine de places à l'est de la terrasse « Pizza Taxi » et une dizaine d'autres à l'ouest, devant la propriété « Theytaz ». La création de places supplémentaires se ferait au détriment de places voitures. La Municipalité restera attentive à la question et réévaluera la situation, cas échéant, en fonction des besoins qu'exprimeront les utilisateurs de la bibliothèque-médiathèque.

Une séance de discussion avec la Commission de gestion au sujet de ces réponses a été fixée au 9 juin 2008.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 5 juin 2008.

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire

  
Laurent Ballif

  
P.-A. Perrenoud

